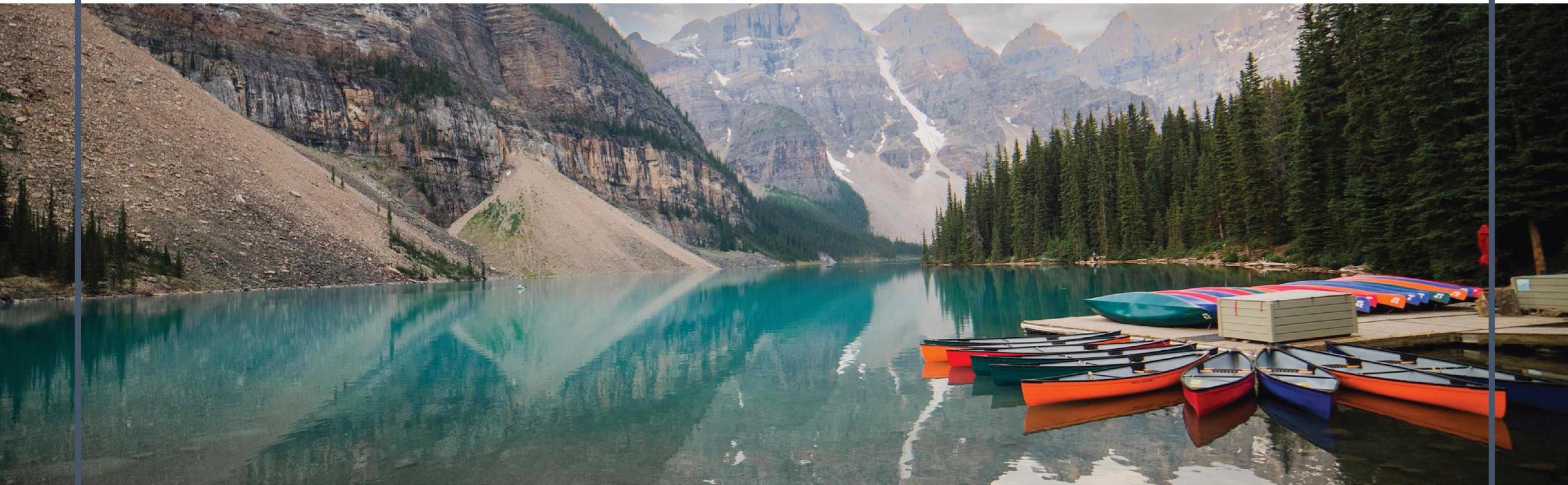




Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

Canada



# Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Conseil des produits agricoles du Canada

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Numéro de catalogue : A99-3/3F-PDF

ISSN: 2817-7568

A moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d' Conseil des produits agricoles du Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Conseil des produits agricoles du Canada  
960, avenue Carling, Édifice 59  
Ottawa, Ontario  
K1A 0C6

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, L'honorable Lawrence MacAulay.

Also available in English

# Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 du CPAC. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du CPAC au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du CPAC et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle du CPAC rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



## Engagements du Conseil des produits agricoles du Canada





## OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

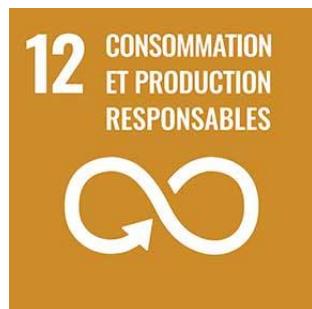
**Le contexte de la SFDD :** Le CPAC soutient l'Objectif 10 de la SFDD et s'engage à former ses employés sur les compétences culturelles autochtones.

**Thème de la cible :** Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Offrir aux employés une formation sur les compétences culturelles autochtones.  <b>Programme :</b> Services Corporatives	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des employés ayant suivi une formation sur les compétences culturelles autochtones  <b>Point de départ :</b> 0 % en 2022-2023	Les fonctionnaires sont dans une position unique pour faciliter l'établissement de relations respectueuses avec les peuples autochtones au Canada. Cette mesure encourage les employés de la fonction publique à accroître leurs compétences culturelles et leur	<b>Résultat de l'indicateur:</b> 0 % en 2023-2024  <b>Notes:</b> La formation sera mise en œuvre dans l'année fiscale 2024-2025.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p><b>Cible :</b> 80 % d'ici le 31 mars 2025</p>	<p>sensibilisation aux questions touchant les Premières Nations, les Inuits et les Métis du Canada, ainsi que leur connaissance de la Déclaration des Nations Unies. Cette mesure contribue au développement des connaissances et des compétences culturelles nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies</p> <p><b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b>  <i>Cible du CIC :</i>                      10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>	



## OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

**Le contexte de la SFDD :** Le CPAC soutient l'Objectif 12 de la SFDD et s'engage à former les employés responsables de l'approvisionnement sur l'approvisionnement écologique.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de consommation responsable

**Cible :** Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

## Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	<p>S'assurer que tous les employés responsables de l'approvisionnement et de la gestion du matériel reçoivent une formation sur l'approvisionnement écologique dans le cadre du cours de l'École de la fonction publique du Canada sur l'approvisionnement écologique, dans l'année suivant leur désignation.</p> <p><b>Programme :</b> Services Corporatives</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des employés responsables de l'approvisionnement et de la gestion du matériel formés sur l'approvisionnement écologique dans l'année suivant leur désignation.</p> <p><b>Point de départ :</b> En 2022-2023, 0 % des employés responsables de l'approvisionnement et de la gestion du matériel ont été formés sur l'approvisionnement écologique.</p> <p><b>Cible :</b> 100 % des agents d'approvisionnement et des spécialistes de la gestion du matériel reçoivent une formation dans l'année suivant leur désignation.</p>	<p>L'approvisionnement écologique intègre des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devrait inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et des services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p><b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b>  <i>Ambition du CIC : 12.2 :</i> Les Canadiens consomment de façon durable</p> <p><i>Indicateur du CIC : 12.2.1</i> Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement  <i>Cible du CIC :</i>  12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur:</b> 0 % en 2023-2024</p> <p><b>Notes:</b> La rotation du personnel au sein de la section des services corporatifs a retardé la mise en œuvre de cette initiative. Il est donc prévu que la formation soit complétée dans l'année fiscale 2024-2025.</p>



## OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

**Le contexte de la SFDD :** Le CPAC soutient l'Objectif 13 de la SFDD et s'engage à former ses employés sur la durabilité et les risques climatiques.

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	Veiller à ce que tous les employés concernés soient formés sur l'évaluation des répercussions des changements climatiques, sur la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et sur l'élaboration de mesures d'adaptation, dans l'année suivant leur désignation.  <b>Programme :</b> Services Corporatives	<b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des employés concernés formés sur l'évaluation des répercussions des changements climatiques, sur la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et sur l'élaboration de mesures d'adaptation, dans l'année suivant leur désignation.	Des employés formés peuvent déceler les risques liés à l'exécution des programmes essentiels et élaborer des réponses pour accroître la résilience des opérations aux effets des changements climatiques.  <b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b> <i>Ambition 13.3 du CIC :</i>	<b>Résultat de l'indicateur:</b> 33 % en 2023-2024  <b>Notes:</b> il est prévu que tous les employés concernés aient complété la formation dans l'année fiscale 2024-25.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p><b>Point de départ :</b> 0 % formés en 2022-2023</p> <p><b>Cible :</b> 100 % formés dans l'année suivant leur désignation</p>	<p>Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cible du CIC :</i> 13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
<p>Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral</p>	<p>Évaluer le risque de répercussions des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et, en cas de risque modéré à élevé, élaborer des plans pour réduire ce risque.</p> <p><b>Programme :</b> Services Corporatives</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des biens essentiels à la mission pour lesquels le risque de répercussions des changements climatiques est évalué.</p> <p><b>Point de départ :</b> 0 % en 2022-2023</p>	<p>En évaluant les risques de répercussions des changements climatiques sur les biens essentiels à la mission et en élaborant des plans pour réduire ces risques, on réduit le risque d'interruption de la prestation de services essentiels aux Canadiens.</p>	<p><b>Résultat de l'indicateur:</b> 100 % en 2023-2024</p> <p><b>Notes:</b> Première étape - identification des actifs essentiels à la mission : Nous avons déterminé qu'aucun bien n'est essentiel pour mener nos opérations.</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		Cible : 100 % d'ici 2026	<p><b>Les objectifs ou ambitions pertinents:</b>  <i>Ambition/cible 13.3 du CIC</i> : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique.</p> <p><i>Cible du CIC :</i>                      13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets, la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	

## Intégration du développement durable

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) continuera à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, de plan ou de programme comprend une analyse des répercussions de cette proposition sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles pertinents à la SFDD.

Les déclarations sur les résultats des évaluations du CPAC sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée (voir [ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les effets sur l'environnement (y compris sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD) des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.

Le Conseil des produits agricoles du Canada n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2023-2024.

